

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Lille, le 04/02/2022

SIGNATURE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU PÔLE MÉTROPOLITAIN DES FLANDRES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FLANDRE INTÉRIEURE ET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Le vendredi 4 février 2022

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a souhaité proposer aux communes et intercommunalités un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Jean Castex, Premier ministre, était aujourd'hui aux côtés de Georges-François Leclerc, préfet du Nord, de Valentin Belleval, président du pôle métropolitain des Flandres, président de la communauté de communes de Flandre intérieure et Maire d'Hazebrouck, et de Jacques Hurlus, président de la communauté de communes Flandre-Lys et maire de Lestrem, pour signer le CRTE du Pôle métropolitain des Flandres.

Un contrat adapté aux enjeux des territoires de la communauté de communes de Flandre intérieure (CCFI) et de la communauté de communes Flandre-Lys (CCFL)

Le CRTE à cheval entre les départements du Nord et du Pas-de-Calais, couvre les territoires de la communauté de communes de Flandre intérieure et de la communauté de communes Flandre-Lys, représentant 58 communes et 140 000 habitants. Il a fait l'objet d'un travail partenarial soutenu entre l'État et les collectivités territoriales autour d'engagements réciproques pour construire l'avenir du territoire.

Situé aux portes de la Métropole européenne de Lille, le territoire bénéficie d'une position géographique stratégique, grâce à son réseau d'infrastructures routières, ferroviaires et fluviales de qualité. Par ailleurs, il dispose d'une croissance démographique soutenue, d'une agriculture dynamique et d'une économie principalement tournée vers l'industrie qui représente 23 % des emplois.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle
Tél : 03 20 30 52 50
Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003
59 039 LILLE cedex

Fort de ces atouts, le territoire doit cependant relever de nombreux défis :

- une sensibilité aux risques naturels ;
- un modèle d'aménagement consommateur d'espaces ;
- un territoire inégalement desservi en matière de transports ;
- une dépendance à l'égard des territoires voisins.

Le contrat s'articule autour de 4 orientations majeures, déclinées en 131 actions :

- Tendre vers une mobilité plus vertueuse ;
- Favoriser la transition écologique pour atteindre la sobriété énergétique ;
- Faire de la relance économique une opportunité de développement de la compétitivité des entreprises et de l'attractivité du territoire ;
- Faire de la relance économique et de la transition écologique des vecteurs de cohésion sociale et territoriale.

La participation de l'État au CRTE

Le montant des financements de l'État accordés au titre du CRTE est de 42,9 millions d'euros répartis à travers plusieurs appels à projet France Relance :

→ **l'appel à projet « Capacité santé »** qui bénéficiera à l'entreprise « Gosselin » (Borre) spécialisée dans la production de matériel de laboratoire en plastique.

→ **l'appel à projet « Chaleur Biomasse »** qui bénéficiera à :

- l'entreprise Blédina (Steenvoorde) ;
- l'entreprise Bonduelle (Renescure).

→ **l'appel à projet « Soutien aux projets industriels qui bénéficiera à :**

- l'entreprise de filature « Textile des Dunes » (Steenvoorde) ;
- l'entreprise d'entretien d'aéroréfrigérants afin d'obtenir des économies d'énergie « Ax System » (Bailleul) ;
- l'entreprise de confection textile et prêt à porter « Lener Cordier » (Hazebrouck) ;
- l'entreprise « L'ascenseur » spécialisée dans la confection de vêtements de travail professionnel (Merville).

→ **l'appel à projet « Transformation vers l'industrie du futur »** qui bénéficiera à l'entreprise de productions d'emballages « Embaleo » (Bailleul).

Le contrat de relance et de transition écologique : un outil pluri-annuel et sur-mesure

Le CRTE illustre la généralisation d'un nouveau mode de travail en commun entre l'État et les collectivités territoriales. Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales, considérablement renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années.

Il est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire : la transition écologique et la cohésion territoriale sont la colonne vertébrale de ce contrat, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance.

Signés pour six ans, les contrats de relance et de transition écologique ont pour objectif d'accompagner et de mettre en œuvre le projet de territoire tout au long de la nouvelle mandature. Le périmètre de contractualisation est l'intercommunalité, voire des regroupements en fonction des dynamiques locales.

Le contrat de relance et de transition écologique bénéficie des crédits du plan de relance dont il incarne la déclinaison territoriale.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003

59 039 LILLE cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)